

06/03/2021

## COHONS SE LE DISE



### Les personnes éligibles à la vaccination contre la Covid-19 en mars 2021



Les personnes en **situation de handicap** hébergées en maisons d'accueil spécialisées et foyers d'accueil médicalisés



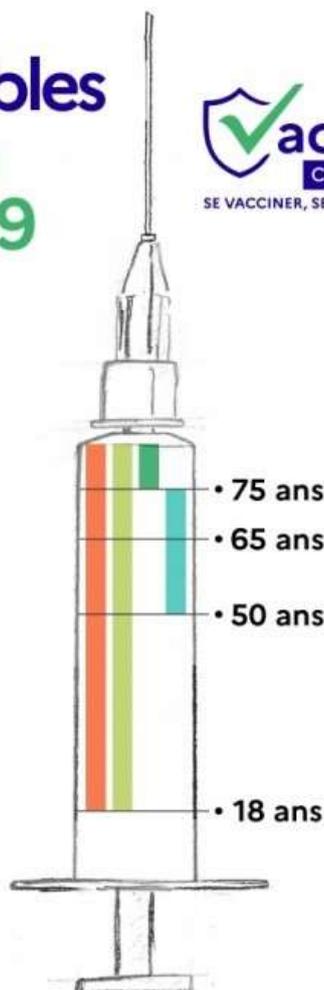
Les personnes majeures atteintes d'une **pathologie à haut risque** (cancer, dialyse, trisomie 21...)



Les personnes âgées de **75 ans ou plus**



Les personnes entre **50 et 74 ans souffrant de comorbidités** (diabète, cancer, obésité...)



Quatre centres de vaccination (vaccin vivement conseillé mais non obligatoire) existent dans le département à Saint-Dizier, Chaumont, Langres et Bourbonne-les-Bains.

**Des centres éphémères vont aussi être ouverts prochainement sur le secteur à Prauthoy et à Chalindrey.**

Sur Prauthoy, deux dates de 1<sup>ère</sup> injection (13 mars et 3 avril) sont déjà complètes pour les 60 personnes à vacciner à chaque date (soit un total de 120 personnes). Ces personnes ont été choisies prioritaires par leur médecin traitant sur des critères de santé. Ces deux dates seront suivies 27 ou 28 jours plus tard de la seconde injection toujours sur Prauthoy pour ces mêmes personnes.

Les centres de vaccination sont accessibles **uniquement sur rendez-vous**. Les horaires et jours d'ouverture pour chacun de ces centres sont susceptibles d'évoluer.

**Langres** : centre de vaccination – hôpital 10 Rue de la Charité, 52200 LANGRES

Prise de rendez-vous :

- Par téléphone au 03 25 87 89 42
- Sur Doctolib.fr
- Par mail à [vaccinocovid@ch-langres.fr](mailto:vaccinocovid@ch-langres.fr)

**Les créneaux de vaccination ouverts sont pour le moment pris d'assaut et il faut faire preuve de patience pour obtenir un rendez-vous vaccinal.**

Il faut tenir encore quelques semaines selon le préfet avant de voir arriver des doses de vaccin en très grand nombre. Elles permettront de passer à la vitesse supérieure.

Les centres hospitaliers pourront alors quasiment doubler leur offre de vaccination et la capacité de vaccination des centres éphémères peut elle aussi être revue à la hausse.

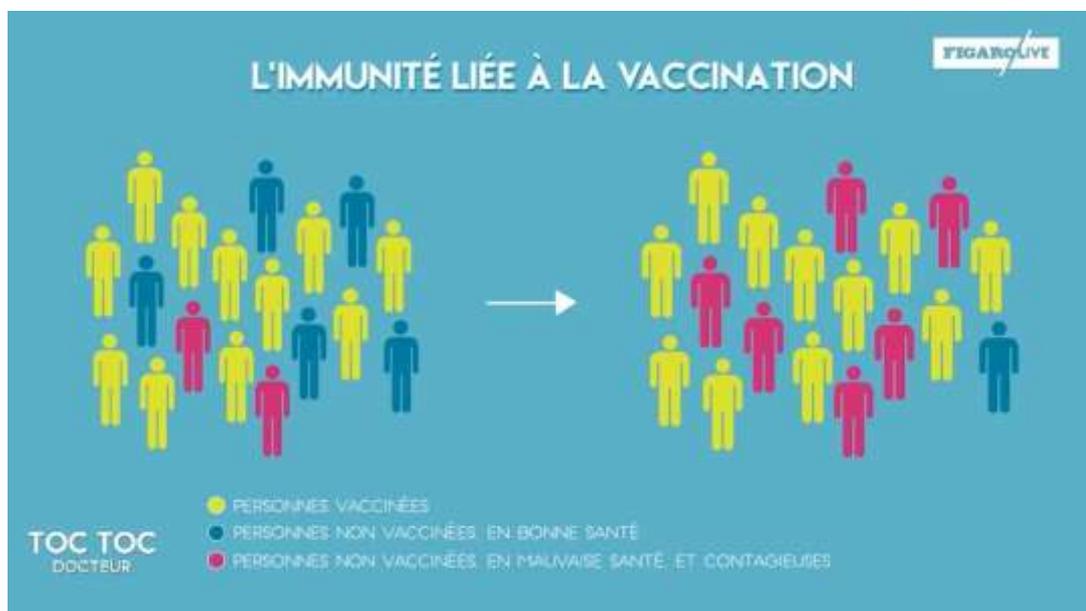
La montée en puissance se fera aussi chez les médecins généralistes.

Les pharmaciens pourront eux aussi bientôt faire les vaccins.

**Si vous ne disposez pas de solution personnelle pour aller vous faire vacciner ou (et) que votre déplacement est problématique (handicap important, fragilités...),**

**N'hésitez pas à nous contacter de préférence en mairie les lundi et jeudi de 9h à 11h45 au 03.25.84.79.44 ou au 06.86.80.35.99 ou bien encore par mail à [mcohons@wanadoo.fr](mailto:mcohons@wanadoo.fr)**

**Nous ferons de notre mieux et selon les possibilités de vaccination du moment pour vous aider dans votre démarche vaccinale et vous transporter si besoin.**



*L'immunité de groupe permet d'arrêter la propagation d'une maladie contagieuse au sein d'une population. A condition qu'un nombre suffisant d'individus joue le jeu. Au-dessus d'un certain seuil de couverture vaccinale, la maladie ne peut plus se maintenir dans la population et finit par disparaître.*

**Pour nous joindre** : par courriel à [mcohons@wanadoo.fr](mailto:mcohons@wanadoo.fr) ou par téléphone au 03 25 84 79 44 / 06.86.80.35.99.

Secrétariat de mairie – 14 rue Candrée - Ouvert les lundi et jeudi de 9 h à 11 h 45 et port du masque.

Retrouvez toute l'actualité et les informations sur notre site [www.cohons.fr](http://www.cohons.fr) et sur [Facebook](#).